

Lettre d'information AESH

Académie de Limoges - Corrèze Creuse Haute-Vienne



Bonjour à tous,

Commission Consultative Paritaire AESH du 18 mars 2022

Le 18 mars 2022 se tenait la Commission Consultative Paritaire AED/AESH au rectorat. Cette CCP a été enfin convoquée alors que nous en avons fait la demande depuis le mois de novembre ! Ce délai en dit long sur l'intérêt que le Rectorat porte aux AESH et au dialogue social ! En tant que représentant.es du personnel élu.es, nous avons donc été reçu.es. La CCP était présidée par M. Dumont DRH du Rectorat.

Comme nous l'avions demandé voici le bilan académique des AESH :

	AESH 23		AESH 19		AESH 87		Total	
	T2	HT2	T2	HT2	T2	HT2	T2	HT2
Nb d'AESH employés au 01/09/21	124	77	289	212	404	342	817	631
Nb d'AESH employés au 01/03/22	121	80	282	213	393	357	796	650
Nb de départ volontaires* du 01/09/21 au 01/03/22	12	5	8	13	18	21	38	39
Nb de passage en CDI du 01/09/21 au 31/08/22	9 (dont 2 EPLE)		10 (dont 3 EPLE)		11 (dont 2 EPLE)		19 CDisations	

* démissions, retraites, fin de contrat

maj 16/03/2022

Nous sommes donc **1446 AESH** sur l'académie. Les chiffres sont stables depuis la rentrée alors que le nombre de notifications augmente continuellement depuis le début de l'année. A moyens constants, cela se traduit mécaniquement sur nos conditions de travail et la qualité de l'accompagnement qui se dégradent. C'est ce que nous avons dénoncé avec force ! Nous n'avons pas pu avoir les chiffres concernant les volumes horaires effectués en moyenne par les AESH sur l'académie, ni celui des accompagnements mutualisés ni le nombre d'élèves en attente d'AESH. Le Rectorat joue ainsi l'opacité pour mieux cacher la situation dégradée de l'accompagnement (quand il n'est pas inexistant !) des élèves en situation de handicap dans l'Académie ! **Nous avons demandé une augmentation du volume horaire par AESH et plus de recrutements pour répondre à toutes les notifications à hauteur des besoins !**

- Les cartes des PIAL ainsi que la liste des écoles et établissements qui en dépendent sont consultables sur les sites de chaque DSDEN. Nous avons demandé que nous soient fournis les noms et coordonnées des coordonnateurs des PIAL pour faciliter la communication des AESH. Nous vous en ferons part quand ceux-ci nous seront parvenus. Nous avons renouvelé notre demande que soit défini le rôle de chacun clairement, car l'accumulation d'interlocuteurs complique le quotidien de bon nombre d'entre nous. Le DRH a préconisé que sur l'académie, chaque AESH mutualisé n'accompagne pas plus de 4 élèves, ne serions-nous pas loin de la réalité du terrain ?
- Nous avons porté votre parole et exprimé notre désaccord avec le fonctionnement des PIAL sans moyens suffisants qui ne profite ni aux élèves que nous accompagnons ni aux AESH. Le DRH et le conseiller technique de l'Ecole Inclusive n'ont pas voulu nous entendre, ni sur la dégradation de nos conditions de travail, ni sur l'émiettement de nos accompagnements, ni sur la possibilité de proposer à nombre de collègues de passer à 75%.

Ils nous renvoient systématiquement aux enveloppes budgétaires, à la souplesse et l'adaptation de nos emplois du temps qui restent « le principe de l'Ecole inclusive ». Malgré les beaux discours de notre ministre, dans les académies, l'Ecole inclusive se fait à budget réduit et l'accompagnement humain à minima.

- Le seul projet positif serait la mise en place de stages de formation locale et de faciliter l'accès des AESH au plan de formation académique. Cependant, cela se ferait sans création de brigade de remplacement ! Une bien maigre avancée au regard de tout ce qu'il y a encore à gagner ! La FSU et ses syndicats continueront à porter avec force nos revendications !

En ce qui concerne les différentes mises à jour attendues :

- **L'indice 348** sera régularisé pour le **2^e échelon** sur la paie **d'avril**,
- La part employeur de la **Protection Sociale complémentaire** pour les **AESH HT2** dépendant de Jean Monnet sera bientôt enfin visible sur la **fiche de paie**, tout cela sera à surveiller bien sûr.
- Par contre, **le dossier CSG** est tombé dans les oubliettes du rectorat ! L'Indemnité Compensatrice de la CSG doit être versée depuis janvier 2018 ! toutes sortes d'excuses nous sont invoquées alors que dans d'autres académies la mise à jour est faite depuis plusieurs mois ... Nous avons donc signifié au DRH que nous étions dans l'obligation de nous tourner **vers le tribunal administratif ! Les droits des AESH doivent être respectés.**

Mobilisation nationale AESH du 5 avril 2022

La FSU, au sein d'une intersyndicale nationale, appelle à une journée de mobilisation et d'action AESH, le 5 avril 2022.

Cette journée fait suite à celles du 19 octobre et du 27 janvier. Elle est aussi, pour l'intersyndicale, l'occasion, à quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, d'attirer l'attention publique sur la nécessité d'obtenir des avancées sur les conditions d'emploi et de travail des AESH.

Les revendications restent - malheureusement - toujours les mêmes :

Vous trouverez l'[appel intersyndical en cliquant ici](#).

Dans chaque département, cette journée d'action prendra différentes formes. Des informations vous seront communiquées prochainement. Vous pouvez aussi contactez les syndicats de la FSU (voir coordonnées ci-dessous).

Haute- Vienne : 14h : réunion de préparation de l'audience avec l'inspectrice d'académie (DASEN) (locaux du SNES FSU)

16h45 : rassemblement devant l'inspection académique (5 allée Alfred Leroux – 87000 Limoges) où une délégation FSU et AESH sera reçue par la DASEN à 17h

Corrèze : En attente de la réponse de notre demande d'audience faite auprès du DSDEN Corrèze à Tulle **Mais** vous pouvez nous contacter par mail : catherine.soares@snes.edu si vous souhaitez faire partie de la délégation ou nous proposer vos revendications que nous porterons en ce jour de mobilisation.

Creuse : N'hésitez pas à contacter nos camarades de la Creuse, ils vous donneront toutes les informations pour la mobilisation sur le département.

Mobilisé.es, les AESH défendent leurs droits, leurs conditions de travail et une école inclusive de qualité

Pour participer à l'envoi de la carte d'électeur revendication AESH (l'envoi est gratuit)

REMARQUE IMPORTANTE Nous continuerons encore et toujours à revendiquer :	
UN STATUT DE CATÉGORIE B	
DES FORMATIONS	DES TEMPS PLEINS
L'ABANDON DES PIALS	LA VALEUR DE NOTRE TRAVAIL
L'APPARTENANCE A L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE	
UNE REMUNÉRATION A LA HAUTEUR DE NOS MISSIONS	



Accompagner—Valoriser—Rassurer

ÉCOLE INCLUSIVE

CARTE D'ÉLECTEUR PRÉCAIRE

LES AESH DE France


Monsieur le Président de la République,

Par notre professionnalisme, nous contribuons à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Pourtant depuis votre élection, nos conditions de travail ne cessent de se dégrader car votre politique ne nous montre que mépris en nous infligeant :

- Des temps partiels qui nous contraignent au cumul d'emploi et nous maintiennent dans la précarité ;
- Des PIAL qui dégradent nos conditions de travail et détériorent notre santé mentale et physique et contribuent aux démissions de nombre de collègues.

Les AESH mobilisés mardi 5 avril 2022



M. Le Président de la République
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Message personnel : Nous refusons votre proposition d'un contrat de 35h avec obligation de faire de l'accompagnement sur les temps scolaire, méridien, périscolaire, à domicile et pendant les vacances.

Nous travaillons sur le temps scolaire et cela ne doit pas changer ! Nous voulons la disparition des PIAL, un temps plein comprenant, dans nos obligations réglementaires de service, des temps d'accompagnement, de concertation, de préparation, de formation continue dans le cadre d'un statut de catégorie B.

Pour contacter les syndicats de la FSU mais également se mobiliser et se syndiquer :

Si l'essentiel de votre service est dans un collège ou un lycée :

- **SNES-FSU** : 05-55-79-61-24 ou 06-75-02-05-41, s3lim@snes.edu, limoges.snes.edu, 40 avenue Saint-Surin
87000 Limoges

- **SNUEP-FSU** (lycées professionnels) : 06-24-43-49-38, sa.limoges@snupep.fr <http://limoges.snupep.fr> ;
24 bis rue de Nexon, 87000 Limoges

Si votre service est dans une école (ou dans un dispositif ULIS avec un professeur des écoles) :

SNUipp-FSU 19: 05-55-20-27-75 snu19@snuipp.fr - <http://19.snuipp.fr>

place de la Bride - 19000 Tulle

SNUipp-FSU 23: 05-55-41-04-81 snu23@snuipp.fr - <http://23.snuipp.fr>

542 maison des associations - 23000 Guéret

SNUipp-FSU 87: 05-55-43-27-30 snu87@snuipp.fr - <https://snuippfsu87.fr/>

24 rue de Nexon - 87000 Limoges